

Bienvenue au CNRS 2011



www.cnrs.fr

Cette brochure est éditée par la Direction de la communication, la Direction des ressources humaines et la Direction générale déléguée aux ressources.

Direction de la publication : Alain Fuchs
Direction de la rédaction : Brigitte Perucca
Direction adjointe de la rédaction : Fabrice Impériali
Coordination : Stéphanie Lecocq
Secrétariat de rédaction : Mireille Vuillaume
Conception graphique, réalisation et recherche iconographique : Sarah Landel

Comité éditorial : Valérie Burgos, Pauline Casadio Loreti, Fabrice Impériali et Stéphanie Lecocq

Crédits photos :

Couve > CNRS Photothèque / Hubert Raguét, CNRS Photothèque / Emmanuel Perrin, CNRS Photothèque / Jérôme Chatin
Page 1 > CNRS Photothèque / Francis Vernhet
Page 3 > CNRS Photothèque / Kaksonen
Page 4 > CNRS Photothèque / Frédérique Plas
Page 5 > CNRS Photothèque/IPEV / Vincent Lecomte
Page 6 > CNRS Photothèque/NASA/WMAP / Cyril Frésillon
Page 8 > CNRS Photothèque / Christophe Lebedinsky, CNRS / Nicole Tiget
Page 9 > CNRS Photothèque/Diepkloof Project / Jean-Pierre Texier, CNRS / Nicole Tiget, DR, CNRS Photothèque / Frédérique Plas, CNRS Photothèque / Frédérique Plas
Page 10 > Delphine Doutressoules, CNRS / Nicole Tiget, DR, CNRS / Nicole Tiget, CNRS Photothèque / Cyril Frésillon, CNRS / Nicole Tiget, DR, CNRS Photothèque / Christophe Lebedinsky, DR
Page 13 > CNRS Photothèque / Alexis Chézière
Page 15 > CNRS Photothèque / Hubert Raguét
Page 16 > CNRS Photothèque / Cyril Frésillon

Brochure imprimée par MÉNARD imprimerie avec des encres à base végétale et sur papier issu de forêts gérées durablement.



BIENVENUE AU CNRS

Vous faites partie des 919 chercheurs, ingénieurs, techniciens et personnels administratifs qui ont été recrutés cette année par le CNRS pour se consacrer à la recherche et à son accompagnement.

Je suis très fier et honoré de vous accueillir au sein du premier organisme de recherche européen, établissement public prestigieux qui peut s'enorgueillir de seize prix Nobel et de onze médailles Fields depuis sa création en 1939. Fait assez rare pour être souligné, le CNRS couvre l'ensemble des champs de la recherche, les sciences humaines et sociales, la biologie, l'informatique, l'ingénierie, la physique, la physique des particules, les mathématiques, la chimie, les sciences de l'Univers, l'écologie et l'environnement. Cette diversité fait sa richesse et son originalité.

Ensemble, nous allons participer à une formidable aventure créatrice: faire progresser les frontières de la connaissance. Nous conduirons notre organisme à travailler au plus près de la société. Nous serons attentifs à ses attentes et répondrons aux questions qu'elle se pose sur le changement climatique, les ressources énergétiques ou encore la précarité. Enfin, nous poursuivrons notre effort pour développer des technologies de pointe, si utiles au développement économique de notre pays.

Vous intégrez un organisme aujourd'hui réformé. Nous avons créé dix instituts scientifiques thématiques à vocation nationale et internationale, modifié le statut de la gouvernance, renforcé l'interdisciplinarité et noué des liens plus étroits avec nos partenaires historiques, les universités et les organismes de recherche. Avec les établissements supérieurs d'enseignement et de recherche, nous proposons une nouvelle politique de partenariat pour les aider à acquérir une meilleure compétitivité à l'international. Elle s'est matérialisée par un accord-cadre avec la Conférence des présidents d'université (CPU) qui définit les nouvelles modalités de collaboration entre la CPU et le CNRS. Désormais, notre organisme accompagnera fortement l'émergence de grands sites universitaires alliant enseignement supérieur et recherche de très haut niveau. Grâce au travail des directeurs scientifiques référents et des délégations régionales, nous allons mettre en œuvre pour chaque site une politique scientifique partagée avec nos partenaires locaux. Je veillerai néanmoins à ce que le CNRS reste un acteur majeur du nouveau paysage de la recherche qui se dessine dans notre pays.

Comme vous, je connais l'excellente réputation et la qualité du CNRS. Elles reposent sur ses compétences scientifiques et techniques, sur la diversité des métiers qui y sont représentés et sur le haut degré de professionnalisme de l'ensemble des chercheurs, ingénieurs, techniciens et personnels administratifs dont vous faites désormais partie.

Tout au long de votre parcours professionnel, vous serez accompagné, conseillé, soutenu, tant par votre directeur de laboratoire ou de service que par les divers services, directions et délégations régionales du CNRS. Au sein d'une équipe, d'un laboratoire ou

d'un service, ou encore d'un très grand équipement, vous allez développer ou accompagner un projet de recherche, créer des technologies, et ainsi favoriser le développement économique et culturel de notre pays. Vous découvrirez également les nombreuses ressources de notre organisme qui sait moderniser son administration, développer des partenariats avec le monde économique, mener une politique audacieuse à l'international et communiquer ses résultats auprès de très nombreux publics.

Soyez assuré que je serai à votre écoute et toujours attentif à l'évolution de votre carrière. Il est important pour moi d'assurer les conditions qui vous permettront de travailler au CNRS en toute sérénité.

Je vous invite donc à consulter cette brochure pour mieux connaître l'institution que vous rejoignez.

Je vous souhaite une carrière brillante et enrichissante et vous adresse mes sentiments les plus cordiaux.



Alain Fuchs
Président du CNRS

➤ L'éditorial du président	1
Le CNRS aujourd'hui	2
Le CNRS dans le nouveau paysage de la recherche	4
L'organisation du CNRS	8
La politique des ressources humaines	11
Le CNRS en Europe et à l'international	12
Le CNRS et la vie économique	13
Le CNRS, un peu d'histoire	14
Les délégations	16
La carte des délégations	17

LE CNRS AUJOURD'HUI

Organisme de recherche de référence en Europe et dans le monde, le CNRS a pour mission première l'accroissement des connaissances, en s'appuyant sur tous les champs disciplinaires. Le CNRS, organisé en instituts, se projette dans une stratégie à long terme en misant sur l'interdisciplinarité, les grands équipements et un partenariat renforcé avec les universités.

➤ Un organisme public de recherche

Le CNRS est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST). Il est placé sous la tutelle unique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, élevé au rang de ministère de plein exercice en mai 2007.

En tant qu'opérateur de l'État, il obéit aux règles de la comptabilité publique. En termes d'effectifs, le CNRS est le plus important des organismes de recherche français, puisqu'il emploie plus de 25 600 personnels statutaires, dont 11 450 chercheurs et 14 180 ingénieurs, techniciens et personnels administratifs. Le CNRS compte près de 1 100 unités de recherche réparties sur tout le territoire national, dont 95 % en partenariat avec près de 150 établissements d'enseignement supérieur et de recherche et autres organismes nationaux et internationaux.

Depuis un an, le CNRS s'est engagé dans une politique de partenariat renforcé avec ses partenaires historiques, les universités et les organismes de recherche.

➤ Un organisme pluridisciplinaire

Le CNRS couvre l'ensemble des champs de la connaissance grâce à ses dix instituts :

- Institut des sciences biologiques (INSB) ;
- Institut de chimie (INC) ;
- Institut écologie et environnement (INEE) ;
- Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;
- Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I) ;
- Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;
- Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;
- Institut de physique (INP) ;

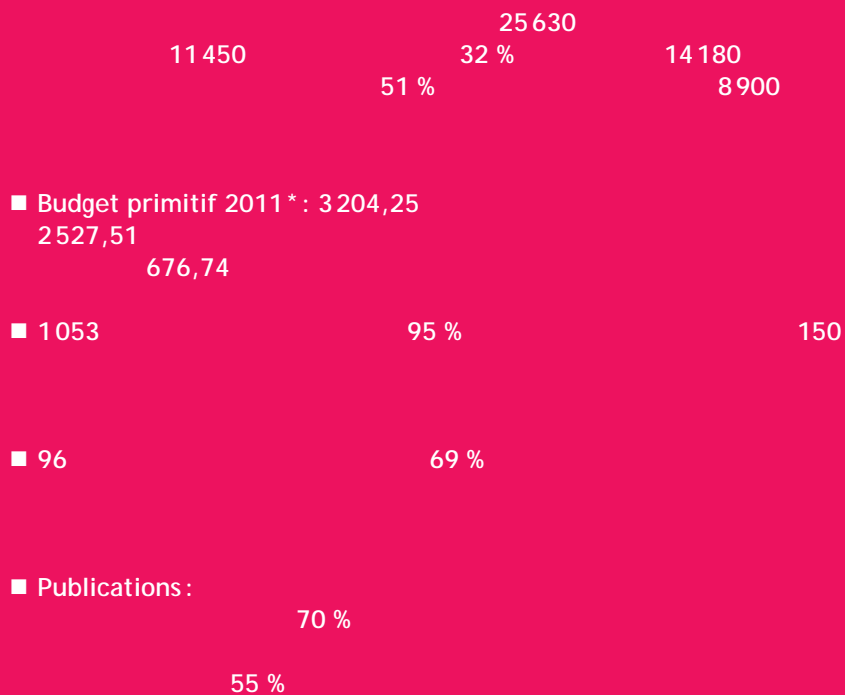
Cinq missions statutaires

-
-
-
-
-



L'installation laser de puissance LULI2000 et les équipements expérimentaux associés sont utilisés par de nombreuses équipes scientifiques.

Les chiffres clés



* Prévisions de recettes votées au conseil d'administration du 2 décembre 2010

- Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ;
- Institut national des sciences de l'Univers (INSU).

Un organisme interdisciplinaire

La recherche est aujourd'hui de plus en plus confrontée à la nécessité de réunir, en vue d'un même objectif, des connaissances et des savoirs d'origines variées. En effet, les avancées de la recherche naissent souvent à l'interface des disciplines. Le CNRS, par sa capacité d'intervention dans l'ensemble des champs disciplinaires, rend possible ces échanges entre spécialistes de domaines différents. Il a mis en place une politique volontaire en ce sens.

Créés dès 1975, les programmes interdisciplinaires de recherche (PIR) ont pour objectif d'explorer des voies nouvelles, de faire émerger des idées et des concepts originaux aux interfaces entre les disciplines, en faisant travailler ensemble des équipes d'horizons différents. D'une durée de trois à quatre ans, les programmes fonctionnent sur la base d'appels d'offres ouverts à la communauté scientifique la plus large, y compris hors du CNRS. Ils sont un vecteur privilégié de partenariat avec les entreprises et les partenaires publics, et de mise en relation d'équipes pour constituer des réseaux thématiques d'envergure.

Au début des années 2000, le CNRS crée des commissions interdisciplinaires (CID) au sein du

Comité national de la recherche scientifique, pour recruter des chercheurs au profil interdisciplinaire.

Plus récemment, le CNRS innove en imaginant en 2006 un département résolument transversal, « Environnement et développement durable » (devenu depuis l'INEE), qui fait de l'environnement un champ scientifique à part entière.

Des grands équipements au service de la communauté

Le CNRS participe à la conception, à la construction et à l'exploitation des très grandes infrastructures de recherche (TGIR), outils indispensables aux recherches d'aujourd'hui. Présentes dans toutes les disciplines scientifiques, les TGIR sont des équipements exceptionnels d'expérimentation (accélérateurs, sources de rayonnement synchrotron et de neutrons, champs et lasers intenses), d'observation (missions spatiales, télescopes, moyens lourds pour les campagnes d'étude de la Terre ou de l'environnement), de réseaux d'équipements de pointe (installations RMN, centrales de technologie) et d'information en réseau (ADONIS). Ce sont aussi les très grandes bases de données ou infrastructures de calcul (RENATER, France Grilles, IDRIS, CC-IN2P3).

Pour en savoir plus



LE CNRS DANS LE NOUVEAU PAYSAGE DE LA RECHERCHE

La loi de programme pour la recherche (avril 2006), la loi relative à l'autonomie et aux responsabilités des universités (août 2007) puis l'accès de ces dernières aux compétences élargies, la création d'alliances interorganismes (2009) ont profondément modifié le paysage français de la recherche au cours des dernières années. Le CNRS se saisit de cette nouvelle organisation pour répondre aux grands défis scientifiques.

➤ Financer l'excellence sur projets

L'Agence nationale de la recherche (ANR) finance des projets de toutes disciplines. Elle s'adresse aux établissements publics de recherche comme aux entreprises. Ses missions sont de produire de nouvelles connaissances et de favoriser les interactions entre secteurs public et privé. Dotée d'un budget important, l'ANR renforce la dimension compétitive de la recherche française.

L'agence a bénéficié en 2010 d'un budget d'intervention de 807 millions d'euros. En 2010, elle a financé 1378 projets pour un montant total de 629 millions d'euros. Les projets ont une durée maximale de quatre ans. Les laboratoires du CNRS bénéficient largement de ces financements.

➤ Renforcer les relations entre public et privé

La loi de programme entend également favoriser la recherche conduite en partenariat avec des acteurs socioéconomiques. À cet effet, elle a créé le label Carnot. Attribué pour quatre ans, celui-ci permet de soutenir les laboratoires publics particulièrement performants en matière de recherche partenariale. Les laboratoires la-

bellisés Carnot prennent le titre d'Instituts Carnot. Ils reçoivent un abondement financier versé par l'ANR et calculé en fonction du montant de leurs activités de recherche contractuelle. La 2^e phase du programme Carnot a été mise en place fin 2010 par un nouvel appel à candidatures. L'attribution des nouveaux labels doit être faite au cours du premier semestre 2011. Le CNRS est présent dans 21 des 33 Instituts Carnot qui existent actuellement.

Autre outil, antérieur à la loi de programme, qui favorise la recherche partenariale : les pôles de compétitivité,

lancés en 2005. Au nombre de 71, ces pôles structurent localement un réseau de sociétés industrielles et de laboratoires de recherche sur une technologie bien définie. Les objectifs sont d'accélérer le processus d'innovation et de créer des centres d'excellence technologique ayant une visibilité internationale. Le 11 mai 2010, il a été décidé de labelliser six nouveaux pôles dédiés aux éco-technologies et de délabelliser six pôles antérieurs. Le CNRS participe activement à la réussite de ce dispositif. En 2010, près de 300 unités du CNRS étaient impliquées dans 67 pôles de compétitivité.

Le CNRS est partenaire de tous les projets de création de Sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT) ainsi que des projets de Consortiums de valorisation thématique (CVT) qui seront les dispositifs mutualisés de maturation de projets à haut potentiel d'innovation, issus des laboratoires du CNRS et de ses partenaires académiques. Une première vague de labellisation permettra la naissance de ces dispositifs en 2011.



Virus (anneau blanchâtre dans la partie inférieure transparente) séparés du sang par ultracentrifugation sur gradient de chlorure de césium.

➤ Ancrer la recherche dans les territoires

Avec les établissements d'enseignement supérieur

Dans un paysage national de la recherche où la plupart des unités de recherche soutenues par le CNRS sont également rattachées à des universités ou écoles (essentiellement sous forme d'unités mixtes de recherche – UMR), la loi relative aux « libertés et responsabilités des universités » (LRU) a conféré de nouvelles compétences aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche. En cohérence avec leur accession aux « responsabilités et compétences élargies » (RCE), le CNRS adapte son partenariat pour accompagner leur évolution vers une identité scientifique et une visibilité plus fortes, confortant leur autonomie scientifique et financière.

Dans le même temps, la montée en puissance des synergies entre les universités conduit à des formalisations institutionnelles (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur – PRES, fondations, fusions, projets fédéralistes) et à des projets structurants en matière de recherche (notamment ceux inscrits dans les Initiatives d'excellence, cf page 6). C'est dans ce contexte que le CNRS renforce l'approche territoriale de son partenariat. Depuis 2010, le CNRS prépare les conventions pluri-annuelles avec l'ensemble des établissements d'un même site universitaire, dans la configuration du PRES ou d'une autre structure de coopération. L'objectif est de valider les dispositifs de recherche partagés (unités de recherche) mais aussi de dégager les domaines pouvant étendre le partenariat à l'échelle du site (évolution des programmes scientifiques et des structures de recherche, orga-

Deux biologistes prennent le tour de taille d'un phoque de Weddell de 300 kilogrammes. Terre Adélie, Antarctique, février 2009.



nisation et mutualisation des dispositifs de gestion et de transfert des résultats).

Avec les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont des partenaires incontournables du CNRS pour la définition, le financement et la mise en œuvre d'opérations scientifiques conjointes. Dans le volet « recherche » des contrats de projets État-Région (CPER) 2007-2013, le CNRS co-finance des opérations portant sur les infrastructures de ses laboratoires et l'acquisition d'équipements de recherche structurants pour l'économie de la connaissance dans les régions. Les réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) ont été créés pour leur capacité à fédérer sur un territoire des unités de recherche de premier plan en cohérence avec une thématique scientifique d'excellence. Ils sont constitués en fondations de coopération scientifique; le CNRS en tant que membre fondateur

est impliqué dans leur stratégie et leur fonctionnement.

L'opération Plan Campus lancée par le ministère en 2008 en faveur de l'immobilier universitaire vise à faire émerger en France des pôles universitaires d'excellence de niveau international grâce à des dotations exceptionnelles de l'État.

À travers les investissements d'avenir

L'État a décidé d'attribuer 21,9 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur et la recherche pour dynamiser la recherche de notre pays s'inscrivant prioritairement dans les quatre axes de la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) de la France. Au sein de ce budget, 17,5 milliards d'euros font l'objet d'appels à projets compétitifs.

Le CNRS s'est engagé à contribuer au succès de cet effort budgétaire de l'État sans précédent dans le domaine

de l'enseignement supérieur et de la recherche et a indiqué son souhait d'accompagner – en lien avec les autres organismes – les universités et écoles dans le montage des projets.

Le soutien est apporté en tenant compte de l'excellence scientifique, du caractère innovant, de la pertinence dans la politique de site et la mise en œuvre du projet dans le respect de la structuration des unités de recherche.

Depuis 2010, différents appels à projets ont été ainsi lancés :

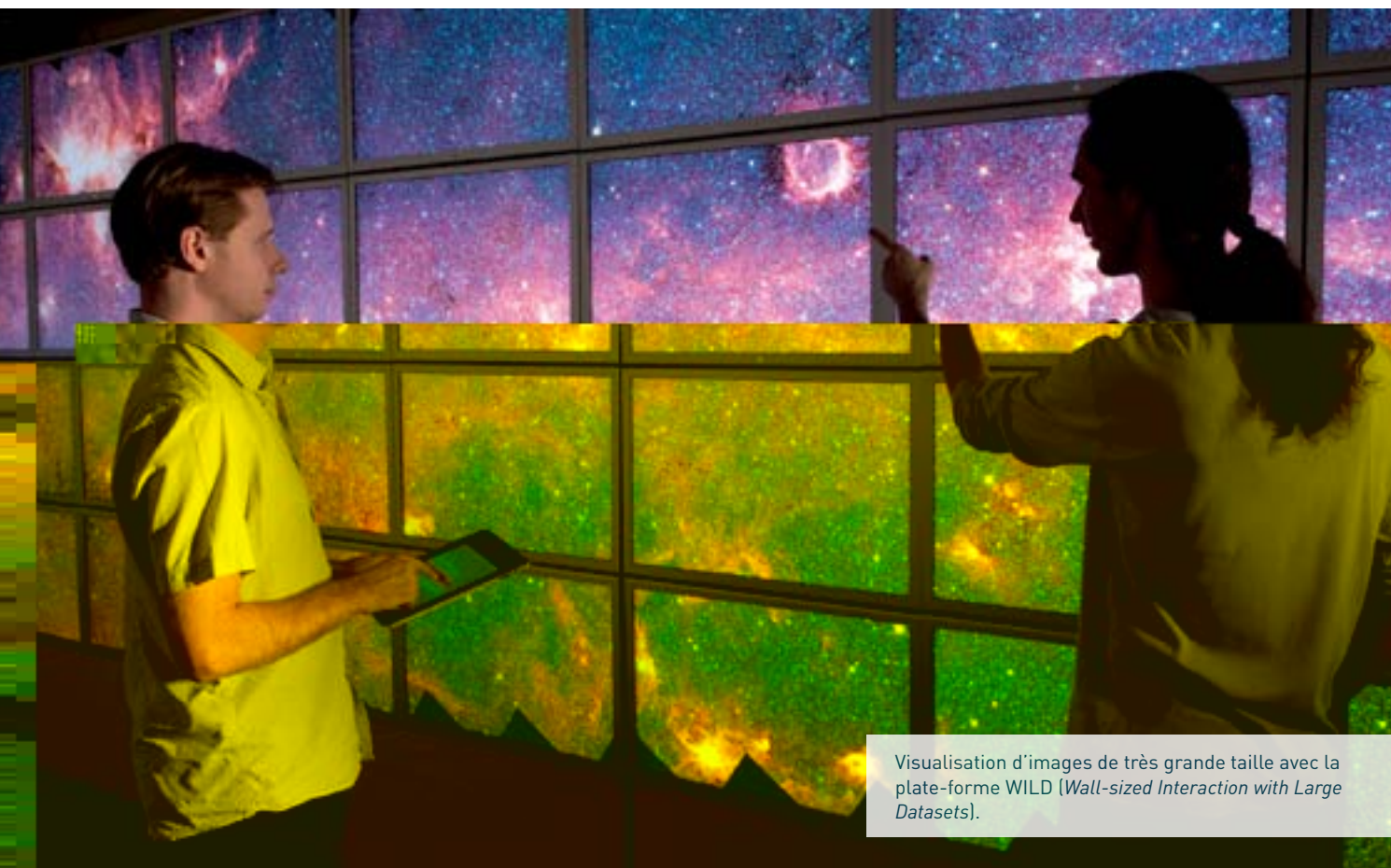
- **Équipements d'excellence (Equipex)**, dont l'objectif est d'investir dans les infrastructures, particulièrement dans les équipements de taille intermédiaire ;
- **Santé et biotechnologies**, qui vise à renforcer les infrastructures nationales dans ce domaine et à développer des projets de recherche en biotechnologies et bioressources, bioinformatique et nanobiotechnologies ;
- **Laboratoires d'excellence (Labex)**, afin de renforcer la visibilité et le rôle internationaux des meilleurs laboratoires français autour de projets ambitieux et innovants ;
- **Instituts hospitalo-universitaires (IHU)**, pour permettre l'émergence de quatre à cinq pôles d'excellence regroupant soin, recherche, enseignement et valorisation ;
- **Instituts de recherche technologique (IRT)**, pour favoriser la création de quelques campus d'innovation technologique de dimension mondiale ;
- **Fonds national de valorisation**, pour une meilleure lisibilité de la valorisation des résultats de la recherche publique, en créant, entre autres, des **Sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT)** sur le territoire ;
- **Instituts Carnot**, pour pérenniser ce dispositif d'appui à la recherche technologique ;
- **Initiatives d'excellence (Idex)**, qui vise

à doter la France de cinq à dix sites d'excellence pouvant rivaliser avec les meilleures universités du monde.

➤ Coordonner la recherche entre organismes

La stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) de la France, définie par le gouvernement en 2009, a permis par ailleurs la création d'alliances de coordination interorganismes : Aviesan pour les sciences de la vie et de la santé (avril 2009), Ancre pour l'énergie (juillet 2009), Allistene pour les sciences et technologies du numérique (décembre 2009), AllEnvi pour l'environnement (février 2010) et enfin Athena pour les sciences humaines et sociales (juin 2010) dont le CNRS assure la présidence.

Le CNRS est membre fondateur de ces cinq alliances dont l'objectif est, dans



Visualisation d'images de très grande taille avec la plate-forme WILD (Wall-sized Interaction with Large Datasets).

chaque domaine, de renforcer la position de la recherche française par une programmation concertée entre les différents acteurs et de développer les initiatives de coopération et de partenariat.

➤ Simplifier la gestion des unités

Conformément aux recommandations du rapport de François d'Aubert sur le nouveau partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche (avril 2008), le CNRS s'engage avec ses partenaires universitaires dans la simplification de la gestion des laboratoires. C'est notamment l'objectif de la délégation globale de gestion financière (DGGF), qui confie à un seul partenaire la gestion de l'intégralité des ressources d'une unité de recherche. Le partenaire ainsi mandaté est dans la majorité des cas celui qui assure l'hébergement de l'unité. Afin de procéder à cette simplification administrative tout en offrant aux laboratoires une qualité de service optimisée, il a été demandé à des secrétaires généraux d'université et d'EPST d'élaborer un cahier des charges dont le respect, vérifié par un audit externe dans les établissements, constituera un préalable à

la mise en place de cette gestion unifiée. Dans le cadre de la vague de contractualisation C (2009-2012), l'université Pierre-et-Marie-Curie (UPMC) et l'université de la Méditerranée – Aix-Marseille 2 expérimentent la DGGF depuis le 1^{er} janvier 2010.

➤ Évaluer la recherche

Depuis 2007, l'évaluation des laboratoires est conduite par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Créée par la loi de programme du 18 avril 2006, cette autorité administrative indépendante a pour but de bâtir un dispositif national d'évaluation de la recherche. Elle se compose de trois sections chargées d'évaluer :

- les universités, les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche, les établissements et fondations de coopération scientifique et l'Agence nationale de la recherche (section I) ;
- les unités de recherche (section II) ;
- les formations et diplômes (section III).

Elle s'appuie sur des critères et méthodes en conformité avec les standards internationaux. L'évaluation des chercheurs

est pour sa part conduite par les sections et les commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique, placé au sein du CNRS.

Pour en savoir plus

Nom	Domaine	Membres fondateurs	Membres associés
Aviesan	Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé	CEA, CHRU, CNRS, CPU, Inra, Inria, Inserm, Institut Pasteur, IRD	
Ancre	Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie	CEA, CNRS, CPU, IFP Énergies nouvelles	Andra, BRGM, CDEFI, Cemagref, Cirad, CSTB, Ifremer, Ineris, Inra, Inrets, Inria, IRD, IRSN, LNE, Onera
Allistene	Alliance des sciences et technologies du numérique	CDEFI, CEA, CNRS, CPU, Inria, Institut Télécom	
AllEnvi	Alliance nationale de recherche pour l'environnement (Alimentation, eau, climat, territoires)	BRGM, CEA, Cemagref, Cirad, CNRS, CPU, Ifremer, Inra, IRD, LCPC, Météo France, MNHN	Agreenium, Andra, Anses, CDEFI, CGE, Cnes, FRB, IFP Énergies nouvelles, IGN, Ineris, Inria, Ipev, IRSN, LNE, Shom
Athena	Alliance nationale des sciences humaines et sociales	CNRS, CGE, CPU, Ined	

L'ORGANISATION DU CNRS

L'organisation du CNRS conjugue rigueur et souplesse, qualités indispensables pour assurer la compétitivité de sa recherche aux niveaux européen et mondial. Petit tour d'horizon des grandes entités qui structurent l'organisme.

➤ Le conseil d'administration

Le conseil d'administration analyse et fixe, après avis du conseil scientifique, les grandes orientations de la politique du CNRS en relation avec les besoins culturels, économiques et sociaux de la Nation, et se prononce par délibération sur les conditions de leur mise en œuvre. Il est présidé par le président du CNRS.

Il délibère particulièrement sur les mesures générales relatives à l'organisation et au fonctionnement du Centre (notamment la création de directions ou services), le budget et ses modifications, le contrat pluriannuel entre le CNRS et l'État, le rapport annuel d'activité, le compte financier, la politique d'action sociale, les emprunts, les créations de filiales et les prises, cessions ou extensions de participations financières.

➤ Le président

Choisi parmi les personnalités du monde scientifique et technologique, le président est nommé pour quatre ans par décret du président de la République, sur proposition du ministre chargé de la Recherche. Il définit la politique générale de l'établissement dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil d'administration et assure la direction scientifique, administrative et financière du Centre. Il veille à l'équilibre entre les différentes disciplines. Il assure les relations de l'établissement avec les partenaires socio-économiques ainsi qu'avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les organismes nationaux ou étrangers et les organisations internationales intervenant dans

ses domaines d'activité. Il est assisté de plusieurs directeurs généraux délégués dont l'un est choisi en raison de ses compétences scientifiques. Le président en exercice est **Alain Fuchs**.

➤ Le directeur général délégué à la science

Nommé par le président, le directeur général délégué à la science est en charge de la coordination des dix instituts du CNRS, de l'interdisciplinarité et des partenariats. Cette fonction est assurée par **Joël Bertrand**.



➤ Le directeur général délégué aux ressources

Nommé par le président, le directeur général délégué aux ressources est en charge de la coordination de la gestion administrative et financière du CNRS et de l'action des délégués régionaux. Cette fonction est assurée par **Xavier Inglebert**.



Le président, le directeur général délégué à la science et le directeur général délégué aux ressources constituent le directoire du CNRS.

➤ Les instituts

Les instituts sont les structures de mise en œuvre de la politique scientifique de l'établissement. Ils sont créés par décision du président du CNRS, après avis du Conseil scientifique et approbation du conseil d'administration. Les directeurs des instituts participent à l'élaboration de la politique scientifique du CNRS et définissent les modalités de son application.

Chaque institut anime et coordonne l'action d'un ensemble cohérent d'activités de recherche relevant de plusieurs disciplines. Des programmes interdisciplinaires de recherche intéressant plusieurs instituts peuvent être décidés par le président après avis du conseil scientifique et approbation du conseil d'administration.

La direction des instituts est assurée par: Patrick Netter pour l'Institut des sciences biologiques (INSB), Gilberte Chambaud pour l'Institut de chimie (INC), Françoise Gaill pour l'Institut écologie et environnement (INEE), Patrice Bourdelais pour l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Philippe Baptiste pour l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I), Pierre Guillon pour l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Guy Métivier pour l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI), Bertrand Girard pour l'Institut de physique (INP), Jacques Martino pour l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) et Jean-François Stéphan pour l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU).

➤ Le Comité national de la recherche scientifique

Le **Comité national de la recherche scientifique**, placé au sein du CNRS, regroupe des instances composées d'environ 1000 experts nationaux et internationaux. Il réunit quarante sections

et cinq commissions interdisciplinaires couvrant l'ensemble des champs de recherche du CNRS, ainsi que le Conseil scientifique du CNRS et les conseils scientifiques d'instituts. Les sections et commissions interdisciplinaires du Comité national participent au recrutement et assurent l'évaluation des chercheurs du CNRS. Elles sont également consultées sur la création, le renouvellement et la suppression des unités de recherche. Pour rendre leurs avis, les sections s'appuient sur les évaluations de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Par son analyse de la conjoncture et de la prospective, le Comité national participe à l'élaboration de la politique scientifique de l'établissement.

Le **Conseil scientifique** veille à la cohérence de la politique scientifique du Centre et, à ce titre, donne un avis sur les grandes orientations ainsi que sur les principes communs d'évaluation de la qualité des recherches et des chercheurs. Le président du conseil scientifique est **Bruno Chaudret**.



Le fonctionnement des instances dirigeantes du CNRS est régi par le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié.

➤ Les laboratoires

C'est au sein des laboratoires, ou unités de recherche, que sont remplies les principales missions de l'organisme. Ces unités, en général constituées d'équipes de recherche, forment la structure de base de l'établissement. Les unités de recherche « propres » du CNRS sont créées par décision du président, après avis du Comité national de la recherche scientifique. Des unités de recherche relevant d'organismes extérieurs peuvent être associées au CNRS. Elles sont alors dites « mixtes » (UMR) ou « associées » (URA)



Fouille des niveaux Howiesons Poort du Diepkloof Rock Shelter en Afrique du Sud.

et leur tutelle scientifique est assurée conjointement par le CNRS et les établissements partenaires. Le cycle de création et de renouvellement des unités de recherche est de quatre ans. Il est synchronisé, pour les unités associées ou mixtes, avec le calendrier de contractualisation quadriennale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

➤ Les directions fonctionnelles

La **Direction d'appui à la structuration territoriale de la recherche (DASTR)** porte la politique d'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur dans leurs nouvelles responsabilités au sein du dispositif de recherche. Elle coordonne les différentes opérations par lesquelles le CNRS contribue, avec les acteurs locaux et notamment les collectivités territoriales, au développement et au rayonnement de grands pôles scientifiques de site. Elle est dirigée par **Jean-Noël Verpeaux**.



La **Direction Europe de la recherche et coopération internationale (DERCI)** coordonne l'ensemble des opérations conduites par le CNRS pour contribuer à structurer et consolider l'espace de la recherche dans l'Union européenne. Par ailleurs, elle met en place les outils nécessaires au soutien de partenariats en matière de coopération internationale. Elle est dirigée par **Minh-Hà Pham-Delègue**.



La **Direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE)** met en œuvre la stratégie du CNRS en matière de valorisation de la recherche et du transfert de technologie et organise l'interface entre les unités de recherche et les entreprises. Elle est chargée du suivi des brevets et licences et de la création d'entreprises, et coordonne avec la DASTR l'implication du CNRS dans les pôles de compétitivité. Elle soutient les partenariats avec les grands groupes industriels et gère les opérations de propriété industrielle. Elle est dirigée par **Pierre Gohar**.



La **Direction information scientifique et technique (DIST)** assure la collecte, le traitement, l'archivage et la diffusion des ressources documentaires nécessaires aux unités de recherche. Elle met à leur disposition des portails thématiques ou interdisciplinaires d'accès à ces ressources, ainsi que des outils de veille scientifique. Elle participe à la réflexion nationale sur l'acquisition des données

numériques. Elle concourt à la valorisation et à la diffusion de la production scientifique, notamment sous forme d'archives ouvertes. Elle est dirigée par **Serge Bauin**.



La **Direction de la communication (DIRCOM)** élabore et met en œuvre la stratégie de communication du CNRS vers des publics choisis, notamment les journalistes. Elle développe la médiation scientifique et institutionnelle, mettant en valeur la recherche, l'innovation ainsi que les scientifiques et les ingénieurs de l'organisme. Elle met en œuvre

des outils de communication tels que *CNRS le journal* et des événements qui ont pour objectif d'accroître l'attractivité et de valoriser l'image du CNRS. Elle est dirigée par **Brigitte Perucca**.



↳ Les directions administratives

La **Mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR)** assure le pilotage transverse de la Direction générale déléguée aux ressources (DGD-R). Elle coordonne l'ensemble des relations avec les délégations régionales. Elle garantit le lien entre les entités de la DGD-R, et celles de la Direction générale déléguée à la science (DGD-S), et notamment la coordination avec les instituts. Elle est dirigée par

Joëlle Raguideau.



La **Direction des comptes et de l'information financière (DCIF)** est garante de la régularité des opérations comptables et de la cohérence de l'ensemble des informations financières et comptables. Elle assure le suivi et l'enregistrement des actes de gestion liés à la mise en œuvre des crédits et à l'exécution du budget. Elle est dirigée par **Bernard Adans**.



La **Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM)** est en charge de la prospective et de la mise en œuvre des orientations stratégiques dans son domaine. Elle assure la programmation, la préparation et l'exécution du budget. Elle est chargée de l'optimisation des ressources, de la modernisation de la gestion, et de la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale. Elle est dirigée par **Thibaut Sartre**.



La **Direction des ressources humaines (DRH)** est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion des ressources humaines du CNRS, en lien avec les services des ressources humaines (SRH) des délégations régionales pour la gestion de proximité. Elle est dirigée par **Christine d'Argouges**



La **Direction des affaires juridiques (DAJ)** assure pour le CNRS un rôle de conseil, d'expertise, de veille juridique et de défense de l'établissement. Elle assure également le secrétariat du conseil d'administration. Elle est dirigée par **Danièle Dauvignac**.



La **Direction des systèmes d'information (DSI)** définit et met en œuvre les systèmes d'information destinés au pilotage et à la gestion des différentes activités de l'établissement. Elle est dirigée par **Jean-Marc Voltini**.



↳ Les délégations du CNRS en région

Le CNRS est organisé territorialement en dix-neuf délégations régionales (voir carte page 17). Chacune d'entre elles est placée sous la responsabilité d'un délégué régional (DR). Le délégué est le représentant de l'établissement en région. Il en coordonne les activités dans sa circonscription. Il est le porteur de l'unité de l'organisme et, à ce titre, il a une mission d'animation de la communauté CNRS dans sa région.

↳ Le médiateur

Le médiateur du CNRS intervient pour aider à résoudre les différends et les difficultés survenant dans la vie interne de l'établissement. Cette fonction est exercée par **Maité Armengaud**.



Pour en savoir plus

LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Inscrite comme une priorité dans le contrat d'objectifs, la politique RH du CNRS est au centre de la stratégie de l'organisme, au service de la créativité des chercheurs et des laboratoires. Portée par la Direction des ressources humaines (DRH) elle se construit localement, en liaison avec les services ressources humaines (SRH).

➤ Améliorer les carrières

Priorité depuis 2007, la revalorisation des carrières des personnels du CNRS s'est confirmée en 2010 avec un effort important sur les possibilités de promotion, atteignant ainsi des niveaux supérieurs aux années précédentes. S'agissant des ingénieurs et techniciens, le nombre des concours internes et des changements de corps au choix a augmenté régulièrement ces dernières années pour atteindre un pic en 2011.

Ce sont donc près de 1200 IT qui ont eu une progression de grade ou de corps au titre de 2011 avec une traduction en paye dès les premiers mois de 2011. Pour les chercheurs, la volonté d'aligner les carrières sur celles de l'enseignement supérieur permet d'augmenter de 50 % le nombre de promotions au titre de 2010, pour passer de 439 promotions en 2009 à 645 en 2010.

Dans ce contexte général d'amélioration soutenue des carrières, le décret du 8 juillet 2009 a créé un nouveau dispositif indemnitaire, commun aux chercheurs et enseignants-chercheurs : la prime d'excellence scientifique (PES). Sa mise en œuvre est intervenue dès 2009 pour les 460 chercheurs qui remplissaient d'emblée les conditions d'attribution. En 2010, une campagne d'attribution de la PES, sur la base d'un appel à candidatures, a permis d'attribuer cette prime à 795 lauréats. Une réflexion est également en cours

sur les modalités d'attribution de la prime de participation à la recherche scientifique.

➤ Diversifier les parcours

En lien avec les carrières, l'accompagnement des agents constitue le cœur du travail des équipes RH de proximité. Le CNRS favorise l'évolution de ses personnels, en assurant un suivi dès la prise de poste et pendant la première année d'activité, puis en offrant des possibilités de formation et de mobilité tout au long de la carrière. Différentes actions peuvent ainsi être mises en œuvre pour aider à construire un projet professionnel (bilan de compétences, point carrière, consultation du portail des métiers...).

Le CNRS investit fortement dans la formation chaque année. Il s'est doté en 2010 d'un nouveau plan d'orientations fixant le cadre pour quatre ans : accompagner l'excellence scientifique et technologique des laboratoires tout en favorisant le développement professionnel des personnels. Enfin, le CNRS porte une attention toute particulière à la formation et au suivi de ses cadres supérieurs.

➤ L'attention portée à la responsabilité sociale

Le CNRS s'inscrit dans un processus de réflexion générale sur les conditions de vie au travail. Dans ce cadre, un groupe de travail élargi réfléchit au plan de prévention des risques psychosociaux qui sera présenté aux instances paritaires à la fin du premier semestre 2011. En préambule, une journée d'étude a été organisée par la Direction des ressources humaines sur « l'évolution des conditions de vie au travail et les risques psychosociaux ».

Avec la publication du livret sur la parité dans les métiers du CNRS, l'organisme poursuit sa politique d'égalité professionnelle engagée en 2001 avec la mise en place de la Mission pour la place des femmes.

En matière de handicap, le CNRS met en œuvre une démarche volontaire. Pour dresser un état des lieux suite au plan d'action approuvé par toutes les organisations syndicales en 2007, une étude qualitative sur le handicap au travail et sa perception au CNRS a été conduite auprès des agents à l'été 2010 parallèlement à la préparation des principaux axes du nouveau plan triennal 2011-2014.

Enfin, le CNRS veille à la qualité des travaux des différentes instances de représentation et de concertation dans lesquelles les organisations syndicales et les représentants de l'administration siègent en nombre égal. Depuis 2010 un accord permet notamment la diffusion de messages électroniques par les organisations syndicales représentatives du CNRS.

Pour en savoir plus

Votre interlocuteur de proximité

LE CNRS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Les actions européennes et internationales menées par le CNRS contribuent au rayonnement de son action propre et, plus largement, à celui de la recherche française à l'étranger. Objectif: favoriser l'attractivité du CNRS pour les étudiants et chercheurs étrangers.

Le CNRS, à travers ses dix instituts thématiques, mène une politique de collaboration européenne et internationale en partenariat avec les grands pays industrialisés d'Europe, les États-Unis ou encore le Japon, mais aussi avec les grands pays émergents que sont le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, et avec tous les pays avec lesquels il peut établir des relations d'intérêt mutuel.

Au-delà des échanges informels que peuvent avoir les chercheurs, le CNRS utilise des outils spécifiques pour structurer les collaborations. Ainsi, les conventions bilatérales établies par le CNRS avec 56 institutions internationales et 41 pays permettent d'organiser la mobilité des chercheurs; les Projets internationaux de coopération scientifique (PICS) permettent de financer des actions; les Groupements de recherche internationaux (GDRI) mettent en réseau des équipes autour d'un projet scientifique commun; les Laboratoires internationaux associés (LIA) structurent une collaboration entre une ou plusieurs équipes françaises et un partenaire principal à l'étranger. Enfin, les Unités mixtes internationales (UMI) sont de véritables laboratoires conjoints auxquels le CNRS confère le même statut que ses UMR en France.

Le CNRS est aussi partenaire du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) dans vingt-cinq Unités mixtes –

Instituts français à l'étranger (UMIFRE). Ces UMIFRE développent essentiellement des recherches dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Rayonnement et attractivité

L'internationalisation de la recherche se révèle aussi par les co-publications avec des partenaires internationaux. Elles représentent plus de la moitié (53 %) des publications du CNRS. Les trois premiers pays partenaires du CNRS sont les États-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Les missions à l'étranger des chercheurs sont également un indicateur de leur activité internationale: quelque 55 000 missions à l'étranger ont été réalisées en 2010, pour une durée moyenne de 9,3 jours par mission.

Les dix bureaux du CNRS à l'étranger jouent un rôle essentiel dans le dispositif européen et international du CNRS. Leur objectif est d'accompagner les actions du CNRS dans les pays où il mène des collaborations intenses et régulières ou au contraire dans des pays où il souhaite s'impliquer davantage. Plusieurs nouveaux bureaux ont ainsi été créés récemment dans des pays où des zones où le CNRS souhaitait renforcer sa présence: Inde, Afrique du Sud et Malte pour la Méditerranée.

La politique internationale de l'organisme se manifeste enfin par son ouverture aux recrutements internationaux. 16 % des chercheurs titulaires au CNRS sont étrangers.

Participation du CNRS aux programmes européens

Le CNRS est un acteur majeur de la construction de l'Espace européen de la recherche. Il participe aux quatre grands programmes de recherche de la Commission européenne, avec laquelle il a signé depuis le début du 7^e Programme-cadre de recherche et développement (PCRD) 676 contrats actifs en 2010.

Le Conseil européen de la recherche (ERC) se différencie du PCRD, dans la mesure où sa stratégie est définie par un Conseil scientifique autonome. L'ERC est doté d'un budget de 7,5 milliards d'euros pour une durée de sept ans et finance des projets individuels de recherche exploratoire dans tous les domaines de la science et de la technologie.

Deux types d'appels à projet sont ouverts chaque année:

- L'appel « Starting Grants » destiné aux jeunes chercheurs (deux à douze ans après la thèse) est doté d'une allocation de 1,5 million d'euros pouvant aller jusqu'à 2 millions d'euros sur cinq ans.
- L'appel « Advanced Grants » destiné aux chercheurs confirmés est doté d'une allocation de 2,5 millions d'euros pouvant aller jusqu'à 3,5 millions d'euros sur une période de cinq ans.

Depuis le premier appel lancé en 2007, les chercheurs du CNRS ont obtenu 114 bourses du Conseil européen de la recherche.

Les chiffres clés

- 343
- 114
- 93
- 22



LE CNRS ET LA VIE ÉCONOMIQUE

Le CNRS, via sa direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE), développe un système performant et durable de relations avec le monde économique, dans un double but : comprendre les besoins de l'industrie en matière de recherche et les prendre en compte dans sa stratégie scientifique.

↳ Développer des relations performantes avec l'industrie

Le CNRS adopte une stratégie différenciée en fonction de ses partenaires. Accords-cadres avec les grands groupes industriels (Alcatel, Saint-Gobain...), actions spécifiques en direction des PME, dont la petite taille rend difficiles les actions de R&D. Ainsi, le CNRS participe à l'École de l'innovation, un dispositif qui sensibilise les PME à l'innovation en partenariat. Côté propriété intellectuelle, la politique est la même pour tous, à savoir la copropriété intellectuelle pour les résultats générés en collaboration avec des partenaires académiques ou industriels. La DIRE définit également la politique de répartition des retours financiers. Dans le respect de la loi, le CNRS intéresse les laboratoires et les inventeurs dont sont issues les inventions.

Le Répertoire des compétences, moteur de recherche intelligent, permet à tout industriel qui en fait la demande d'identifier au sein des laboratoires du CNRS une compétence, un savoir-faire ou une technologie susceptibles de lui être utile.

↳ Accompagner les unités dans la valorisation de leurs recherches

Dans leur démarche de valorisation, les personnels CNRS peuvent bénéficier des conseils des Services du partenariat et de la valorisation (SPV) des délégations régionales. Depuis la loi sur l'innovation du 12 juillet 1999, ils peuvent participer à la création d'une entreprise innovante valorisant les travaux de recherche qu'ils ont réalisés dans l'exercice de leurs fonctions.

Depuis cette loi, les personnels de recherche peuvent par ailleurs apporter leur concours scientifique et participer au capital d'une entreprise innovante.

↳ Transférer les technologies vers le monde économique

Le CNRS entend accélérer le processus de transfert de son portefeuille de technologies vers des partenaires industriels qui développeront et vendront les produits ou services issus de ces connaissances. Il s'appuie pour cela sur :

- un processus de prise de brevets sûr et performant ;
- une gestion stratégique et économique de son portefeuille de brevets et licences (près de 4400 brevets principaux et un rythme de dépôt de plus de 400 par an) ;
- une société dédiée à la recherche de licenciés, Fist SA.

Le CNRS soutient activement le développement de jeunes entreprises innovantes adossées à ses laboratoires, par diverses actions : hébergement, mise à disposition de matériel, prestations de service, contrats de collaboration de recherche, bourses CIFRE (plus de 500 en cours)...

Les chiffres clés

- 4 382
- 495
- 864
- 593
- 59
- 25

Pour en savoir plus



Microscope à force atomique (AFM).

LE CNRS, UN PEU D'HISTOIRE

Le CNRS a fêté récemment ses 70 ans. Créé en 1939 à l'initiative du physicien Jean Perrin, il est devenu, au fil d'une histoire riche mêlant grands projets, découvertes et aventures humaines, un acteur incontournable de la recherche internationale.

➤ La création du CNRS

Créé le 19 octobre 1939 par le président Albert Lebrun, le CNRS marque l'aboutissement du projet d'organisation de la recherche française porté par le prix Nobel de physique Jean Perrin. Il se consacre dans un premier temps aux recherches militaires, puis à celles de subsistance pour faire face aux pénuries de l'Occupation.

À la Libération, Frédéric Joliot-Curie prend la tête d'un organisme qui ne compte encore qu'une cinquantaine de laboratoires. À son instigation, un premier comité directeur est réuni en septembre 1944. Cette assemblée démocratique, encore réduite et informelle, devient l'année suivante le Comité national de la recherche scientifique.

➤ La recherche : une priorité

Après 1945, les missions du CNRS sont étendues, et les recherches fondamentales encouragées. De nouveaux laboratoires sont créés à Paris et en province et le nombre de chercheurs et de collaborateurs, de moins de 2000 à la Libération, passe à près de 7000 à la fin des années 1950.

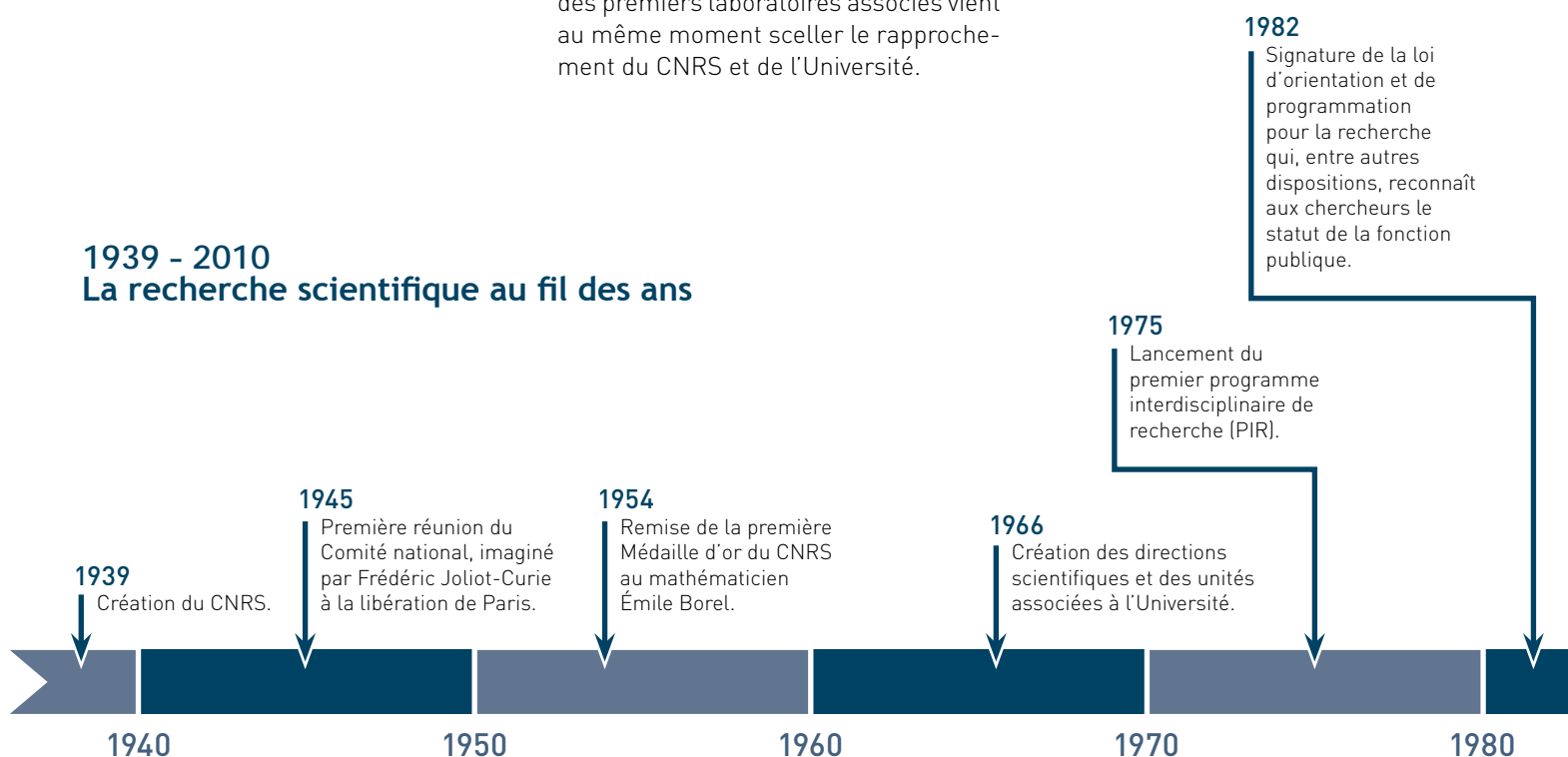
Cet essor s'accélère lors de la décennie suivante. Avec l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, la recherche est érigée en priorité nationale. De grands chantiers sont entrepris. Pour en assurer la coordination, des instituts nationaux voient le jour au sein du CNRS : celui d'astronomie et de géophysique (INAG, futur INSU), bientôt rejoint par celui de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3). La création des premiers laboratoires associés vient au même moment sceller le rapprochement du CNRS et de l'Université.

➤ À l'écoute de la société

L'ouverture du CNRS s'étend également à l'industrie, comme en témoigne en 1975 la création du département des sciences pour l'ingénieur. Les programmes interdisciplinaires qui sont alors lancés participent du même principe. L'énergie, l'environnement, les matériaux, les biotechnologies : les thématiques de ces programmes visent à répondre aux attentes de la société. Le CNRS, qui regroupe près de 25 000 chercheurs et ITA (ingénieurs, personnels techniques et administratifs) au début des années 1980, y joue un rôle moteur.

En prolongeant sa politique de contractualisation avec l'enseignement supérieur et les collectivités territoriales, en amplifiant ses efforts dans des domaines tels que l'ingénierie, le développement durable ou la communication, en favorisant également la création d'entreprises par ses chercheurs, le CNRS poursuit cet effort d'ouverture qui est son héritage le plus précieux.

1939 - 2010 La recherche scientifique au fil des ans



Le CNRS, une pépinière de talents



Nouveau type de pansement en textile sur lequel on colle une « boîte moléculaire ».

Nobel

prix

Turing

Médaille d'argent

prix Blue

Planet

Médaille

de bronze

Cristal du CNRS

Médaille d'or du CNRS

médaille de l'innovation

médaille Fields

prix Alan

Pour en savoir plus :

1984

Première convention globale entre le CNRS et une université, l'université Louis Pasteur de Strasbourg.

1999

Loi sur l'innovation favorisant la création d'entreprises par les chercheurs.

2006

Création d'un département scientifique transversal « Environnement et développement durable ».

2009

Réforme du CNRS et structuration en dix instituts. Signature du contrat d'objectifs du CNRS avec l'État 2009-2013.

2010

Signature d'un accord-cadre entre le CNRS et la Conférence des présidents d'université (CPU) pour décloisonner les relations entre l'organisme et les universités.

1990

2000

2010

LES DÉLÉGATIONS

Vous serez prochainement accueilli dans votre délégation régionale. Structures déconcentrées du CNRS, les délégations regroupent des services de proximité qui vous accompagneront dans tous les aspects de votre vie professionnelle. Voici les principales missions et l'organisation-type d'une délégation.

➤ Les missions des délégations

Les délégations régionales sont des structures déconcentrées du CNRS. Leur champ d'action correspond à une zone territoriale déterminée. Elles agissent en liaison étroite avec les directions scientifiques, administratives et fonctionnelles de l'établissement.

Au service des laboratoires, elles ont pour missions :

- la gestion administrative du personnel, des finances et des relations contractuelles ;
- l'appui logistique : gestion du patrimoine immobilier, prévention et sécurité, ateliers et magasins centraux ;

- la représentation du CNRS auprès de partenaires locaux (universités, collectivités territoriales, entreprises...);
- l'animation de la communauté scientifique.

Une délégation mutualise, dans un ensemble de services, les moyens d'accompagnement de la recherche à destination des laboratoires qui sont sous sa juridiction.

➤ L'organisation-type d'une délégation

Chaque délégation a sa propre organisation. Cependant, existent dans toutes les délégations les services suivants :

Le **Service ressources humaines (SRH)** a en charge la gestion et le suivi administratifs des agents, les carrières, les concours, la formation permanente, l'action sociale et dans certains cas la médecine de prévention.

Le **Service financier et comptable (SFC)** est chargé de l'exécution du budget du CNRS au niveau local.

Le **Service du partenariat et de la valorisation (SPV)** est l'interface entre les laboratoires du CNRS et le monde socio-économique régional, national et européen. Il assure la valorisation des résultats des laboratoires.

Le **Service des systèmes d'information (SSI)** met en place les applications de gestion du CNRS.

Le **Service communication** met en œuvre la stratégie de communication du CNRS sur le plan régional : communication interne, communication institutionnelle, relations avec les médias et diffusion de la culture scientifique.

D'autres services, sous des dénominations et des formes variées, prennent en charge les aspects de prévention et de sécurité, de logistique...



Introduction d'un échantillon dans un microscope à effet tunnel « M3 ».

S'informer



CNRS

3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

T 01 44 96 40 00

F 01 44 96 53 90



www.cnrs.fr